

RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'UTILISATION DES TERRAINS DE TENNIS

Article 1 : Objet et champ d'application

Ce règlement fixe les conditions d'accès et d'utilisation des terrains de tennis situés au 69 rue du Noyer Grenot. Il s'applique à toute personne souhaitant utiliser ces équipements via le système de réservation **Mes Réservations à Orly** (application mobile disponible sur App Store / Google Play).

Article 2 : Utilisation des terrains de tennis

L'utilisation des terrains est gratuite, exclusivement réservée aux particuliers, pour une pratique loisir non encadrée. L'accès est conditionné à une réservation préalable via l'application **Mes Réservations à Orly**. Chaque usager doit être couvert par une assurance responsabilité civile en cours de validité.

Article 3 : Horaires d'accès aux terrains

L'usage des courts 1 et 2 est réservé en priorité aux adhérents de l'association ASO TLD.

Les cours 3 et 4, ainsi que le mur d'entraînement, sont accessibles à tout usager, selon les horaires suivants :

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 20h00

Le samedi : de 9h00 à 18h00 (horaires pouvant être modifiés en cas de tournoi)

Le dimanche : de 9h00 à 13h00 (horaires pouvant être modifiés en cas de tournoi)

L'accès est autorisé dans la limite des créneaux disponibles.

Les horaires d'ouverture peuvent être modifiés pendant les périodes de vacances scolaires, notamment durant les vacances d'été. Il appartient aux usagers de se renseigner sur les éventuels ajustements auprès des services municipaux ou via les canaux d'information habituels.

Article 4 : Réservation des créneaux

La réservation s'effectue uniquement via l'application.

Chaque utilisateur peut réserver un créneau pour une durée maximale de 1h00. Les réservations peuvent être effectuées jusqu'à 14 jours à l'avance.

En cas d'empêchement, penser à annuler votre réservation au plus tard une heure avant, afin de permettre à d'autres joueurs de profiter du créneau.

Article 4 : Comportement et discipline

Une tenue de sport adaptée est exigée. Les chaussures doivent être propres et conçues pour la pratique du tennis.

Il est interdit de manger, fumer ou introduire des animaux sur les terrains.

Chaque utilisateur est tenu de respecter les équipements, de maintenir la propreté des lieux et d'adopter un comportement respectueux.

Il est interdit de prêter l'accès à un tiers non inscrit ou de réserver pour le compte d'autrui.

Article 5 : Sécurité

La ville d'Orly ne pourra être tenue responsable en cas d'accident, de perte ou de vol survenant pendant l'utilisation des installations.

Toute dégradation volontaire ou non-respect du règlement pourra entraîner la suspension temporaire ou définitive de l'accès à l'application.

Article 6 : Données personnelles

Dans le cadre de l'utilisation de l'application ***Mes Réservations à Orly***, des données personnelles peuvent être collectées afin d'assurer la gestion des créneaux, la communication avec les utilisateurs et la bonne exécution du service.

En acceptant les présentes conditions d'utilisation, l'usager autorise la collecte et le traitement de ses données personnelles exclusivement pour la gestion de ses réservations et l'accès aux équipements concernés. Pour plus d'informations sur la protection des données, l'usager est invité à consulter [la Politique de confidentialité de la Ville d'Orly](#) ainsi que [les Conditions Générales d'Utilisation](#) de la plateforme Gestion Sports, prestataire technique du service de réservation en ligne.

Article 7 : Évolutions et communication

Le présent règlement est susceptible d'évoluer en fonction des besoins ou du retour d'expérience. Les utilisateurs seront informés des modifications via l'application ou les canaux de communication municipaux.